



[www.municipaliteprice.com](http://www.municipaliteprice.com)

## À LA TABLE DU CONSEIL

En novembre 2012, le conseil municipal adoptait le règlement #328 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité du Village de Price.

La Loi sur l'éthique et la déontologie sanctionnée le 2 décembre 2010, oblige toutes les municipalités à adopter ce Code et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Le règlement est publié sur le site internet et disponible en version papier au bureau municipal.

Toute plainte d'un citoyen au regard du Code, doit être déposée, sous pli confidentiel, à la directrice générale à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet. La plainte doit être complète, écrite, motivée et accompagnée, s'il y a lieu, de tout document justificatif et provenir de la personne ayant pris connaissance du manquement au Code.

Le 3 décembre 2012, le règlement #330 est adopté afin de décréter une dépense de 932 000,\$ et un emprunt afin de réaliser des travaux de remplacement des services sur une par-

tie de la rue Oscar-Fournier et une partie de la rue Saint-Camille.



Le 4 mars dernier, le contrat pour l'exécution des travaux a été octroyé à l'entreprise « Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée ». Le début des travaux est prévu pour les premiers jours de juin.

## CRÉDIT DE TAXES

À la séance du 14 janvier 2013, le règlement #307 ayant pour objet d'accorder un crédit de taxes est abrogé et remplacé par le règlement #332. Dorénavant, le montant du crédit de taxes est calculé et étalé de la façon suivante :

- 1) Pour l'exercice financier au cours duquel les travaux sont complétés :

Le montant du crédit de taxes est égal à 100% de la différence entre le montant de la taxe foncière générale qui serait du si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant de la taxe foncière qui est effectivement du.

2) Pour l'exercice financier **suivant**, l'exercice financier au cours duquel les travaux sont complétés :

Le montant du crédit de taxes est égal à 100% du montant calculé en 1), mais établi sur une base annuelle. L'exercice financier est celui de la municipalité, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.



#### PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR »

En février, la municipalité a accepté de participer au programme « Changez d'air! » Ce programme vise à réduire la pollution occasionnée par l'utilisation d'appareils de chauffage au bois désuets. Le retrait ou le remplacement de ces appareils permettra de réduire de manière significative la pollution atmosphérique et le smog hivernal, ainsi que les maladies cardiaques et respiratoires. Le programme « Changez d'air! » offre aux propriétaires de ces vieux équipements les incitatifs financiers identifiés ci-dessous :

- Remise de 400,\$ pour les vieux poêles;
- Remise de 500,\$ pour les fournaises;
- Remise de 100,\$ pour le système d'évent

Considérant que la municipalité de Price accepte de participer au programme, les propriétaires pourront bénéficier d'un montant additionnel de 100,\$. Le nouvel appareil de chauffage doit :

- Être un appareil de chauffage (bois, granules ou gaz) certifié EPA ou ACNOR B415.1, neuf;
- Acheté chez un détaillant participant accrédité;
- Installé selon les règles de sécurité en vigueur.

Vous pouvez aussi consulter le site web :

[www.changezdair.org](http://www.changezdair.org)

#### **Rénovation de la bibliothèque municipale :**

Une demande d'aide financière est soumise à l'Agence de développement économique du Canada dans le cadre du programme « Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire » pour le remplacement des fenêtres, l'isolation et le remplacement du claustrum de vinyle par du canexel à la bibliothèque municipale. Advenant l'octroi de la subvention demandée, les travaux devraient se faire à l'été 2013.



## Immatriculation des véhicules municipaux :

Le renouvellement de l'immatriculation des véhicules municipaux en date du 31 mars 2013, coûte à la municipalité, la somme de 10 450,64\$.

## Quote-part à la MRC de la Mitis :

La quote-part 2013 versée à la MRC de la Mitis par la municipalité de Price est au montant de 161 146,05\$. Un premier versement de 59 503,64 a été payé le 15 mars dernier.



## Élection d'un préfet au suffrage universel :

Les élus de la municipalité ont unanimement manifesté leur désaccord pour l'élection d'un préfet au suffrage universel à la MRC de la Mitis. Cette décision est justifiée par les coûts que représente une élection sur toute le territoire de la MRC (50 000,\$) et le salaire annuel du préfet qui passera de 24 000,\$ à plus de 60 000,\$. Le choix d'un préfet élu parmi les maires est un choix démocratique étant déjà élu par ses contribuables dans chaque municipalité respective.

## PROJET D'EMBAUCHE POUR LES ÉTUDIANTS / ÉTÉ 2013

À l'été 2013, la municipalité procédera à l'embauche d'étudiants pour des travaux de voirie et d'entretien, au poste de moniteurs au terrain de jeux et d'assistance à

l'Association des pompiers volontaires (préventionniste).

## Exigences :

- Fréquenter l'école au printemps 2013;
- Retourner aux études à l'automne 2013

Si vous êtes intéressé par un de ces postes, vous devez *nous transmettre un curriculum vitae, avant le 17 mai prochain* par la poste, par courriel ([price@mitis.qc.ca](mailto:price@mitis.qc.ca)) ou directement au bureau municipal.

---

## EMBAUCHE D'UN INTERVENANT-JEUNESSE

Les activités à la Place des jeunes ont repris, le 22 février dernier. Les heures d'ouverture sont :  
Vendredi, de 18h à 21 h;  
Samedi, de 13h à 16h et de 18h à 21h;  
Dimanche, de 13h à 16h.

Monsieur Ludovick Bouchard est le nouveau responsable et les activités sont supervisées par le Comité jeunesse de Price. *Seuls les jeunes de 11 à 17 ans sont autorisés à fréquenter la Place des jeunes.*





## LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Fidèle à la tradition, le Club des Bons Amis présentera son tournoi de balles du 21 au 23 juin. Le 23 juin, en soirée, la Fête Nationale du Québec sera célébrée, sous le thème « Le Québec en nous, d'hier à demain ». Un discours patriotique et le salut au drapeau seront présentés par monsieur le maire. Un feu de joie, animé par un chansonnier local agrémentera cette soirée de la Fête Nationale.



### Rétrospective des activités

de loisirs : La collaboration de la Commission scolaire et de la municipalité pour l'utilisation des locaux respectifs a permis l'organisation d'activités sportives et culturelles qui connaissent un succès au-delà de nos attentes et nous en sommes très satisfaits.

- Le tae boxe, les lundis, mercredis et jeudis
- Le zumba, les mardis
- La boxe, les jeudis au pavillon des loisirs
- Le hockey-boule, les lundis et jeudis
- Le soccer, le mardi
- Le Club de marche, tous les lundis soir
- Le tour du monde de Karibou, samedi et dimanche matin

- Le magicien des couleurs, 1 fois par mois dans la grande salle de l'Hôtel-de-ville
- Musi'Art, le mardi soir
- Les jeux de fer reprendront en juin
- La balle-molle et le soccer pour les jeunes du 3 juin au 1<sup>er</sup> août
- La Chorale des aînés, les mardis de 13h30 à 15h, du 9 avril au 11 juin
- Exposition « Contes et légendes » à la bibliothèque municipale, à compter du 13 mai;
- Ateliers de photos à la bibliothèque municipale, le jeudi soir.

Pour plus d'informations, communiquer avec Madame Sonya Boucher au services des loisirs et de la culture (418-775-6942) ou consulter le site internet de la municipalité [www.municipaliteprice.com](http://www.municipaliteprice.com)



Donnez votre avis sur « L'EAU » de votre région « Sa qualité ? Sa quantité ? Ses usages ? » Vous êtes invité à une consultation publique, sur l'état et l'avenir de l'eau et des écosystèmes. Secteur de la rivière Mitis : 4 avril à 19 heures, Salle de conférence de la MRC de la Mitis au 300 avenue du Sanatorium à Mont-Joli.

### **TAXES MUNICIPALES**

Le 1<sup>er</sup> versement des taxes est **échu depuis le 31 mars**. Les taxes sont payables au bureau municipal, dans une Caisse populaire Desjardins ou par AccésD, via Internet.